

Lettre à l'attention des Maires et Conseillers Municipaux
OBJET : Compteurs communicants LINKY, GASPARD et compteurs d'eau.

Aspet, le 29/09/2016

Mesdames, Messieurs les Maires et Conseillers Municipaux,

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 instaure le déploiement sur le territoire français de 35 millions de compteurs électriques Linky et de plusieurs autres dispositifs communicants (pour l'eau et le gaz).

Le compteur Linky injecte des radiofréquences CPL (63 à 95 kilohertz) dans le circuit électrique des habitations, dont les câbles n'ont pas été prévus pour cela. De plus, des modules GPRS 2G+, émetteurs de micro-ondes (haute-fréquence), seront installés sur chacun des 740 000 transformateurs de quartiers, quasiment à hauteur d'homme, à hauteur d'enfant. Les autres compteurs communicants fonctionnent également dans le domaine des hautes fréquences.

Nous, collectif de citoyens, d'élus et d'associations (Carline, La Sève, collectif l'Embûche, Antennes31 - Robin des Toits) sommes inquiets pour entre autres les risques pour notre santé, l'atteinte à notre vie privée, l'augmentation de nos factures et l'impact sur l'emploi.

Nous demandons aux maires et conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur la question de ces compteurs.

Elus locaux, vous êtes en droit de refuser ces compteurs

Nos communes sont propriétaires des réseaux électriques et des compteurs. Votre responsabilité juridique pourrait donc être engagée pour tous les dommages causés par les compteurs Linky déployés sur votre territoire.

Les communes ont :

- la capacité d'agir (article L. 111-56-1 du Code de l'énergie)
- le devoir d'agir (article L. 2224-31 du CGCT, Code général des collectivités territoriales)
- un intérêt à agir (article 1384 alinéa 1er du Code civil).

Les communes sont en droit de refuser, par une délibération prise en Conseil municipal, le déploiement du Linky sur l'ensemble du territoire communal
Plus de 250 municipalités, à ce jour, ont déjà voté contre le déploiement de ces compteurs.

Considérant le niveau des enjeux financiers que représente le remplacement de tous les compteurs, Enedis (ex-ERDF) mobilise des moyens considérables d'influence dans sa communication pour justifier l'opération, relayé en cela par l'Etat et les Préfectures.

La question de fond est de savoir à qui profite ce coup de force antidémocratique ? La manipulation au plan médiatique veut faire croire que l'usagé sera bénéficiaire, alors qu'il s'agit sur le fond d'une vaste opération financière sans éthique quand aux questions de santé publique et de protection contre l'intrusion analytique.

A propos de la légalité des délibérations communales de refus du Linky...

Seule la justice administrative peut dire si les arrêtés et délibérations municipales "anti-Linky" sont valables ou non. Ni le gouvernement, ni les préfets, ni les industriels ne sont habilités à les déclarer "illégales". Tout au plus peuvent-ils adresser des "recours gracieux" aux communes, lesquelles ne sont absolument pas obligées d'obtempérer.

La commune n'a pas besoin non plus d'entamer une procédure devant le tribunal administratif.

L'association des Maires de France a diffusé le 1er septembre un « Maire Info » trompeur. Il y est question d'un jugement du tribunal administratif contre la délibération de la commune de Villepot (44). L'AMF ne dit pas qu'il ne s'agit que d'une seule suspension, non d'une annulation, par un jugement provisoire en référé, et qui ne tranche donc pas sur le fond.

La commune a donc retiré sa délibération pour en prendre une autre mieux rédigée.

Enedis pour pénaliser ces élus a demandé une amende de 4000 € qui lui a été refusée pas le tribunal administratif.

Accepter Linky, c'est accepter 3 compteurs communicants

Derrière Linky se profilent les compteurs communicants pour l'eau et le gaz (Gaspar). Voulez-vous laisser nos communes, déjà couvertes de répéteurs, répartiteurs et antennes relais, être envahies par ces nouvelles installations ?

Ces compteurs, d'abord une histoire de gros sous, ce sont 5 milliards d'euros pour Linky seulement. Quel est notre intérêt ? Pourquoi changer des compteurs qui remplissent bien leur fonction et les remplacer par les Linky qui ne nous amènent aucun confort supplémentaire, bien au contraire.

Afin d'échanger sur cette question, nous vous invitons à une soirée d'information, avec projection suivie d'un débat en présence de l'association Robin des Toits le vendredi 14 octobre à 20h30 au cinéma du Bois Perché à Aspet.

Soucieux de préserver notre santé et la qualité de la vie dans nos communes et jusque dans nos habitations, nous vous serions grés de bien vouloir être représentés à cette conférence. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs nos élus, l'expression de nos sentiments distingués.

Le collectif " Linky en question "

PJ: Le tract que nous distribuons à vos administrés.

NB: Toutes les infos pour les communes : <http://refus.linky.gaspar.free.fr>

Contacts :

Association CARLINE, carline@biocomminges.coop ; Tél.: 05 62 00 85 50

Association LA SEVE :